

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON du mardi 4 avril 2023 à 20h30

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :
Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Absents :

Bérénice Daban procuration à Audrey Van Hooren,
Olivier Charret procuration à Marc Canton,
Alexandre Larruhât procuration à Jean-Marc Dourau.

Le compte-rendu de la séance du lundi 2 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Tous les sujets de la séance ont été adoptés à l'unanimité.

1- Compte de gestion et compte administratif de la commune pour 2022 :

Les élus ont procédé à l'analyse du bilan de l'année 2022. Nous présentons ci-dessous la synthèse des éléments comptables.

Section fonctionnement

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	198 475	Produits ventes diverses	202 793
Services extérieurs	238 500	Impôts et taxes	630 209
Impôt et taxes	8 705	Dotations, subventions	357 295
Charges du personnel	520 928	Produits de gestion courante	106 212
Charges gestion courantes	141 333	Produits financiers	25
Charges financières	31 689	Produits exceptionnels	83 985
Charges exceptionnelles	1 000	Atténuation de charges	14 798
Dotations amortissement et provisions	5 345	Report 2021	220 993
Dépenses d'ordre	112 628		
TOTAL	1 258 603		1 616 310
		Résultat 2022	357 707

Section investissement se solde par un déficit de 134 188 € soit un résultat cumulé de 223 509 € pour l'année 2022.

L'affectation des résultats 2022 :

Nous ne sommes pas en mesure de vous donner le détail de cette répartition des résultats car malgré notre demande le maire ne nous a pas remis les documents nécessaires et la présentation sur écran lors de la réunion est passée trop rapidement..

2- Budget de la commune pour 2023 :

Nous conservons la même présentation par grands chapitres.

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	276 500	Produits ventes diverses	223 300
Services extérieurs	227 312	Impôts et taxes	638 962
Impôt et taxes	9 000	Dotations, subventions	367 999
Charges du personnel	555 360	Produits de gestion courante	120 100
Charges gestion courantes	159 029	Produits financiers	25
Charges financières	32 639	Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	3 657	Reprise provisions	5 345
Dotation amortissement et provisions	30 975	Atténuation de charges	10 000
Dépenses imprévues	20 000		
Excédent	207 242	Report 2021	155 983
TOTAL	1 521 714		1 521 714

Pour les projets d'investissements prévus cette année 2023, les Assonnais vont bénéficier de la rénovation totale du toit de la salle polyvalente Jean Labarrère. Cette opération d'un coût total de 733 000 € comprendra le désamiantage de la couverture actuelle, le renforcement de la charpente, la couverture en bac acier et la pose de panneaux photovoltaïque. Le financement sera assuré par un emprunt de 403 000 € et des subventions de 330 000 €. Selon les explications du maire la production de l'électricité servira à l'autoconsommation des salles Isarce et Jean Labarrère, le surplus de production étant vendu au réseau ERDF.

L'autre grand programme envisagé sera l'aménagement d'un trottoir dans la rue de la Bastide entre la Croix de Nauguem et la rue Gaston Fébus (100 000 €).

A ces chiffres vont s'ajouter les dépenses habituelles sur la voirie, les autres bâtiments communaux, les achats de matériel.

Le total des ces résolutions s'établit à 930 000 €.

3- Compte de gestion et compte administratif du Centre de loisirs pour 2022 :

Voici les grands chapitres des dépenses et recettes du compte administratif de l'année écoulée :

Section fonctionnement

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	15 948	Produits ventes diverses	41 554
Services extérieurs	18 946	Dotations, subventions	36 685
Charges du personnel	44 328	Excédent 2022 reporté	26 607
Dépenses imprévues			
TOTAL	79 222		104 846
		Résultat 2022	25 624

Dans le budget du Centre de loisirs les investissements sont pris en compte par le budget communal.

4- Vote des taux des taxes foncières :

Les taux restent inchangés pour cette année :

Taxe sur le foncier bâti : 19,55%

Taxe sur le foncier non bâti : 24,07%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 6,96 %

Cependant pour les contribuables que nous sommes si les taux restent identiques, la réévaluation de la base imposable de 7% impliquera une hausse du montant à payer.

5- Budget du Centre de loisirs pour 2023 :

Pour l'année 2023 le budget primitif s'équilibre à 103 623 € (pour 92 407 € en 2022). Cette augmentation est due en partie à une réaffectation du personnel entre les tâches incombant à la commune et à l'activité de la structure.

Dépenses		Recettes	
	Montant €		Montant €
Achats	19 500	Produits ventes diverses	40 000
Services extérieurs	21 510	Dotations, subventions	38 000
Charges du personnel	58 165	Excédent 2022 reporté	25 624
Dépenses imprévues	4 449		
TOTAL	103 624		103 624

6- Subvention aux associations :

Sur les 18 000 € programmés 11 250 € sont versés au club Asson Sports et 5 181 € aux écoles.

7- Ressources humaines :

Un nouveau dispositif des primes versées au personnel va être mis en œuvre. Le nouveau mode de calcul au nom barbare de RIFSEEP va générer un surcoût de 4 000 € dans la masse salariale.

Une mise à jour du tableau des effectifs a été opérée, on compte aujourd'hui 17 agents employés par la commune, un poste dans le service technique est vacant.

Comme chaque année 2 postes d'emploi d'été sont validés pour la période du 3 juillet au 25 août 2023.

8- Délibérations diverses :

Quelques menus impayés (garderie et cantine) sont à noter, 135 € sont passés en pertes et profits.

L'association « Histoire et Archéologie » a cessé son activité, elle reverse la somme de 583 € dans les caisses communale.

370 € est la somme réclamée à l'Office d'HLM départemental pour l'entretien des espaces verts. La copropriété des Escüeres (pôle médical) devra s'acquitter de la somme de 350 € pour la même prestation.

9- Réseaux :

La liaison gaz entre le centre village et l'usine de méthanisation du chemin de Brune n'est pas suffisamment dimensionnée pour recevoir la production de la société Asson Bioénergie. Le conseil décide d'accorder à Gaz de France l'autorisation de doubler la canalisation existante.

Le futur relais de téléphone du Roundeil, impose au conseil municipal de donner une autorisation de défrichement pour une surface de 265 m², et d'établir une convention d'occupation du sol. Cette location de la parcelle rapportera à Asson la somme annuelle de 2 609 €.

La commune va signer une convention de mise à disposition du réseau électrique à Territoire Energie 64. Un contrat de 3 ans est signé avec ce même organisme pour assister la commune dans le domaine de la maîtrise de la consommation énergétique. Coût annuel 1 000 € environ.

QUESTIONS DIVERSES

Corinne Panatier demande au maire quelle est la situation pour les effectifs scolaires. A ce jour le maintien des postes est acté, la rentrée de septembre 2023 devrait bien se passer tant pour l'école du Bourg que pour le Pont Latapie. La question du remplacement des enseignants du pont Latapie semble aussi réglée pour l'instant.

La séance est levée à 22 h 15.

Les rédacteurs : Corinne Panatier, Michel Aurignac, Patrick Moura.